



# L'accueil du SUD N° 7

Février 2017

## **Agissons ensemble !**

Face aux témoignages de plus en plus nombreux de salarié-es sur leurs vécus, de discriminations sexistes et/ou racistes, nous ne pouvons resté-es indifférent-es (Contrairement aux directions d'agences qui ferment trop souvent les yeux pour préserver leurs contrats avec des clients aux exigences... parfois punies par la loi !). **Si, vous aussi, vous avez été victimes de propos ou actes discriminants, n'hésitez pas à nous contacter !**

### **Le Saviez-vous ?**

Le **8 mars** ce n'est pas la journée d'la femme, il s'agit de la **Journée internationale de LUTTE pour LES DROITS des femmes**. C'est une sacrée nuance ! Car ce sont par leurs luttes, que les femmes ont pu conquérir de nouveaux droits et progresser vers l'égalité. Pourtant l'égalité réelle n'est pas encore là et nos droits sont fragiles.

**En Europe et en France, les femmes sont toujours les premières victimes des politiques d'austérité.**

En s'appuyant sur la base de données d'Eurostat, on peut voir que les femmes touchent 15,5% de moins que les hommes. Les Islandaises, en octobre dernier, arrêtaient leur journée de travail à 14h48 pour dénoncer les inégalités de salaires entre hommes et femmes mais en France on fait quoi ?

Depuis le lundi 7 novembre 2016 à 16h34 et jusqu'à la fin de l'année 2016, les femmes ont travaillé bénévolement. Dans notre secteur, féminisé à hauteur de 90%, nous n'échappons pas à ces inégalités.

**Nous appelons donc symboliquement les femmes, mais aussi tous les hommes solidaires, à arrêter leur journée de travail à 16h34, pour ce 8 mars 2017 au titre de la lutte pour le droit des femmes !**



**n'oubliez pas** Le droit de grève est un droit constitutionnel, reconnu à **tout-e salarié-e, syndiqué-e ou non.**

Dans le secteur privé, les salarié-es qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis.

Il n'existe **aucune durée minimale ni maximale de grève** : elle peut être de courte durée (1 heure ou même moins) ou bien se poursuivre pendant une longue période (plusieurs jours ou semaines). Elle peut être répétée.

## Les chefs de secteur pas mieux loti-es

Devenir chef de secteur, vu le faible taux de promotion et d'avancée dans une carrière, constitue le graal dans un parcours professionnel ...mais à quel prix ?

Coincé-es entre le marteau et l'enclume, la pression est quotidienne, ce personnel ne compte pas ses heures... qui souvent dépasse la limite légale et sont souvent confronté-es à la difficulté des remboursements des notes de frais.

Etre cadre ne veut pas dire être servile aux diktats de la Direction, d'ailleurs, les sollicitations syndicales se multiplient, pour exprimer un mal de vivre qui, parfois difficilement maîtrisé peut rejaillir sur les équipes.

**SUD n est pas un syndicat catégoriel....c'est à dire que nous continuerons à défendre les salarié-es dans leurs droits, quel que soit leur statut dans l'entreprise.**



**Le père Noël des salarié-es est passé par notre syndicat** en nous laissant des beaux stylos (et de toutes les couleurs), des briquets-décapsuleurs (à utiliser avec modération ☺), des calendriers format la Poste, et des boules anti-stress fortes utiles par les temps qui courent..... Faites vos commandes\* auprès de vos contacts, nous vous les enverrons à l'adresse de votre choix mais on ne promet pas le petit paquet cadeau avec le noeud qui va avec.

\*Dans la limite des stocks disponibles

## ***Chez Pénélope, des Négociations Annuelles Obligatoires sans fin***

Les NAO (négociations salariales) de 2016 ont débuté à l'automne dernier, et attendent toujours d'être poursuivies... Chez Pénélope, le temps semble extensible ! Voici un point sur celles-ci.

*SUD peut signer des accords s'ils sont favorables aux salarié-es ; Nous avons d'ailleurs déjà signé l'accord permettant de poursuivre les avancées sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleur-ses en situation de handicap et de l'accord en faveur de l'égalité Femmes/Hommes,.*

Par contre, **nous déplorons l'accord sur l'annualisation du temps de travail**, en tout point défavorable aux salarié-es ! Les signatures des organisations syndicales *CFTC et CGC, valident cet accord qui amputera la rémunération d'heures supplémentaires dans les secteurs concernés\*\*.*

Nous jouerons pleinement notre rôle quand viendra le temps de **la re-négociation de l'accord sur le Stress au travail** : sujet d'actualité avec la prolifération des *Burn-out* et les nombreux incidents sur sites (harcèlement, agressions physiques ou verbales)... Il est indispensable de revoir cet accord qui présente actuellement un contenu quasi nul !

Après 5 années et seulement 3 échelons de franchis la carrière d'un/e hôte/sse est terminée.

\*\* « Sont notamment concernés les salariés affectés : sur un lieu culturel (musée, salle de spectacle), sur un lieu touristique, dans une école, dans une centrale nucléaire, dans un centre commercial », p.1 de l'accord pour l'organisation du temps de travail.

## ***Nos revendications - SUD Pénélope***

- une reconsidération de notre travail et de notre expérience par un passage automatique au **coefficient 160** à partir de 10 ans d'ancienneté.
- Une réitération de demande **d'indemnité de représentation de 30 euros/mois**, pour les frais de présentation (maquillage/rasage des hôtes et hôtesse, costume/tailleur, collants, frais de coiffeur). Parce que là où les clients ont des exigences, il ne nous semble pas normal que ce soit nos **petits salaires** qui aient à en supporter les coûts.
- Pour les hôtes/ses volant/e/s, nous demandons l'augmentation de la **prime d'astreinte de 40 euros à 70 euros**, parce que l'astreinte demande **une organisation personnelle lourde**. Un effort de la Direction serait le nécessaire !
- Pour les chefs hôte/sses et chefs hôte/sses Back Up : parce que certaines n'ont que le titre, que **les exigences et les responsabilités** augmentent avec les tâches qui leur incombent, nous demandons un réajustement **des bas salaires** afin que le salaire **minimum soit de 1700 euros brut**.

Quel est le coefficient maximum d'un/e hôte/sse d'accueil standardiste ayant plus de 6 ans d'ancienneté ?

En application de l'accord du 20 septembre 2002, un/e hôte/sse d'accueil standardiste ne peut rester plus **de 6 mois au coefficient 120**. Ainsi, *a minima* au-delà de cette période, il est placé au coefficient 130. **Le coefficient maximal est de 150.**

De 0 à 6 mois d'ancienneté : coefficient 120

De 6 à 18 mois d'ancienneté : coefficient 130

De 18 à 36 mois d'ancienneté : coefficient 140

**Au-delà du coefficient 150, notre carrière stagne** très rapidement, sans perspective d'aller au-delà, à moins de changer de poste. Mais encore faut-il y arriver !

## **Création d'un comité de groupe chez Sofinor-Armonia : SUD signe l'accord**

Les **comités de groupe** ont été institués en France en 1982 par les lois Auroux pour permettre aux représentants du personnel d'exercer leurs prérogatives au niveau des groupes d'entreprises français et pas seulement au niveau de chaque entreprise comme le font les comités d'entreprise. Leur rôle principal est donc, au niveau d'un groupe, *"d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière"*

Ce comité de groupe est dépourvu du pouvoir de consultation, différence essentielle avec un Comité Central d'Entreprise.

Parmi les entreprises concernées : **Facilitess, Musea, Charlestown Phone Regie etc**

Nous aurons ainsi une meilleure vision d'ensemble de ce qui se passe dans le groupe et cela facilitera aussi l'harmonisation de nos revendications et de la prise de contact avec les salarié-es dans les entreprises du groupe où nous sommes encore absents.

## De la difficulté de diffuser nos tracts chez Sofinor-Armonia

Le groupe Sofinor-Armonia n'est pas un groupe qui brille par son dialogue social.

Depuis des années nous demandons d'avoir la liste des sites du Groupe, et depuis des années ce Groupe nous répond que c'est top confidentiel et que c'est à nous de nous débrouiller pour les trouver....

Alors n'hésitez pas à vous échanger entre vous, ce tract et à nous faire part éventuellement des sites où ne serait pas arrivé ce tract. C'est ainsi que s'exprime la solidarité entre salarié-es.

## Charlestown, pour une poignée d'euros....

Non, il ne s'agit pas du titre d'un remake d'un western mais de l'obole que la direction unilatéralement "octroiera" à certaines catégories du personnel.

En voici le détail :

- Mise en place d'une prime d'ancienneté de 120 euros brut pour le personnel "terrain" l'année où est acquise la dixième année d'ancienneté révolue. Cette prime sera versée dans le mois qui suit la date d'anniversaire.
- Mise en place d'une prime de "succès" d'un montant de 100 euros bruts versée au personnel terrain en cas de renouvellement du contrat commercial uniquement si ce renouvellement fait suite à une procédure d'appel d'offres et sous réserve que les collaborateurs présentent une ancienneté d'au moins 6 mois sur ledit site d'affectation.

En plus du caractère exceptionnel ces primes vont concernées très peu de salarié-es

Aucune augmentation générale !!! C'est bien sûr inacceptable pour SUD. Nos dirigeants semblent se satisfaire de ces salaires niveau SMIC...pour vous... Pour SUD, le compte n'y est pas, encore une fois, il va falloir que les dirigeants de ce secteur revoient à la hausse les salaires... sinon un jour les salarié-es leur rappelleront uni-es l'urgence et la pertinence de cette revendication.

## Musea , grogne chez les salarié-es

Musea fait partie du groupe Harmonia et les salarié-es travaillent en accueil dans les musées. Comme ailleurs, de meilleures rémunération et conditions de travail sont espérées. Pour les salarié-es le compte n'y est pas ! **Parmi leurs revendications légitimes :**

- Une majoration des jours fériés et dimanches
- Paiement d'heures de nuit entre 21h et minuit
- Extension de la prime d'habillement sur tous les sites quand le port de la tenue est obligatoire...

ENTREPRISE	CONTACT SUD	TEL	MAIL
CHARLESTOWN	MERIEM ANKACH	07 68 63 73 46	meriemankachsudce@gmail.com
MUSEA	FRANCESCO COSTA	06 46 89 78 65	fracos@laposte.net
PENELOPE	MELANIE LAPAIRE	06 46 36 52 25	melanielapairesudpenelope@yahoo.fr
	JULIE BOULANGIER	06 21 94 61 94	julie.boulangier@gmail.com
PHONE REGIE	PATRICK MAHE	06 81 48 09 60	sudtidf@sudptt.fr